

SoleaWeb

solea.



Guide pour l'hébergeur

Mai 2022

Sommaire

1. Présentation Du Portail Taxe de Séjour	3
2. Créer mon espace hébergeur	4
3. Vous avez déjà votre compte ou vous avez reçu un message avec vos identifiants	7
4. Vous avez oublié votre mot de passe	9
5. Mon portail Hébergeur	10
6. Télédéclarer la taxe	11
A. Saisie des séjours	11
Au réel pour un hébergement Classé	13
Au Forfait pour un hébergement Classé	14
Au réel pour un hébergement NON Classé	15
Au forfait pour un hébergement NON classé	Erreur ! Signet non défini.
Vous n'avez pas loué sur cette période	16
B. Validation de la déclaration	17
7. Payer la taxe de séjour	18
C. Paiement en ligne	19
D. Chèque	19
E. Virement	20
F. Prélèvement automatique	20

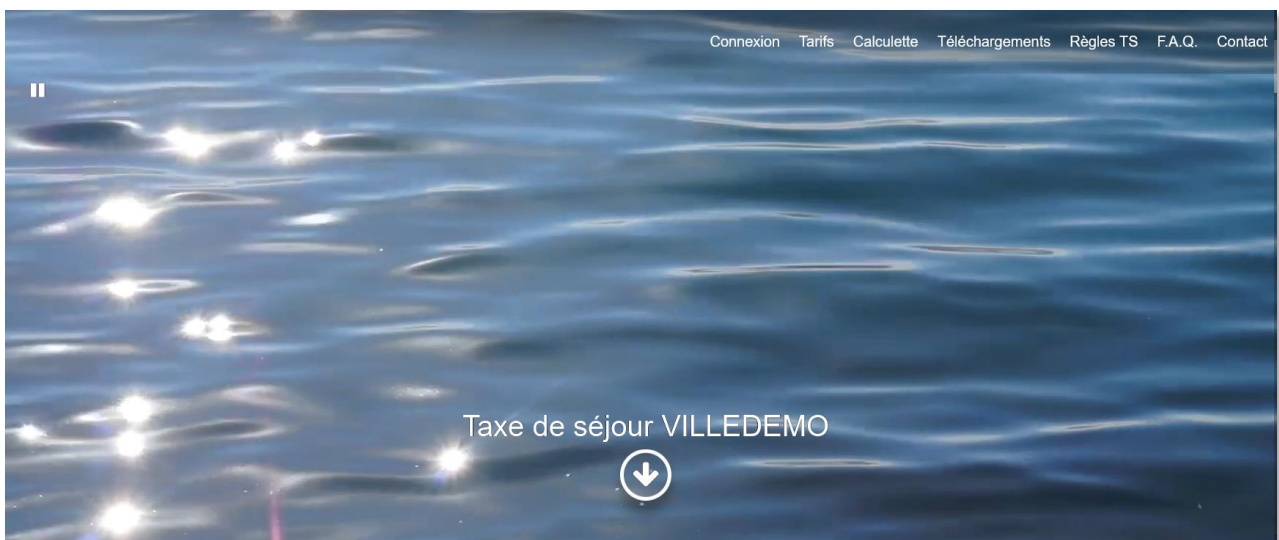
1. Présentation Du Portail Taxe de Séjour

L'adresse du portail de la taxe de séjour vous est fournie soit par message personnalisé, soit par le biais d'une communication publique.

Vous trouverez sur votre portail, différentes rubriques pour gérer votre taxe.

Ce portail est accessible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou mobile, pourvu d'une connexion Internet.

1. Créer votre compte
2. Vous connecter si votre compte est déjà créé



CONSEILS :


- Prenez le temps de parcourir l'écran d'accueil et de lire les informations qui vous sont proposés en partie centrale.
- Découvrez les documents mis à votre disposition
- Editez la fiche des tarifs
- Simulez le calcul de la taxe de séjour

Connexion Tarifs Calculateur Téléchargements Règles TS F.A.Q. Contact

2. Créer mon espace hébergeur



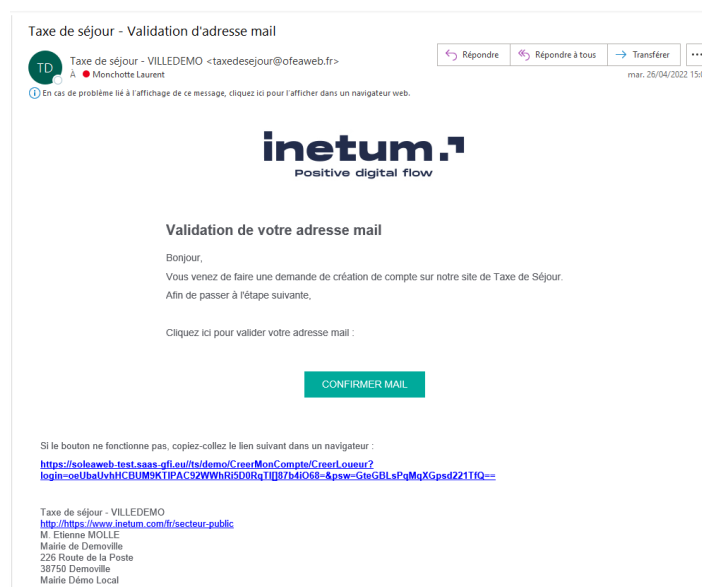
CONSEILS :

- Saisissez un Mel valide
- Votre mot de passe doit contenir entre 8 et 12 caractères, une majuscule, une minuscule et un chiffre. Caractères spéciaux autorisés : @ \$! % * ? &.
- Pensez à lire les aides 

Créez vos identifiants et vous recevez un Mel avec un lien pour continuer à créer mon compte et mes hébergements.

ASTUCE :

Pensez à vérifier vos indésirables



Laissez-vous guider par le tableau de droite :

Mes étapes d'inscription

- ✓ 1. Je saisis mes identifiants (adresse Email et mot de passe)
- ✓ 2. Je reçois par mail une demande de validation de mon adresse Email et je clique sur le lien
- 3. Je renseigne mes informations personnelles (adresse principale de l'hébergeur,...)
- 4. Je renseigne les informations sur les hébergements en location
- 5. Je reçois un mail de validation de compte de la part de mon gestionnaire
- 6. Je peux commencer à télé-déclarer et payer en ligne

Vous saisissez en quelques secondes vos coordonnées puis au moins un de vos hébergements.

Mon Compte

Monsieur Madame Société Autre Monsieur & Madame

Nom de famille * ?

Prénom * ?

Nom du propriétaire si différent ?

Téléphone principal * ?

Téléphone secondaire * ?

E-mail principal * ?

E-mail secondaire ?

Votre pays de résidence ?

Code Postal ?
France uniquement

Votre ville de résidence * ?

Votre adresse de résidence *
Numéro ? Indice ?
Nom de la rue ?

Complément d'adresse 1 ?

Complément d'adresse 2 ?
Dont code postal étranger (ZIP code)

Langue de préférence ?

Type hébergeur * ?

* Champs obligatoires

Une fois vos infos renseignées, cliquez sur suivant.
Vous saisissez les informations de votre hébergement.

CONSEILS :

Tous les champs ne sont pas obligatoires.

Mon Hébergement

Commune: BRIDES-LES-BAINS ?

Numéro dans la rue: 10 ?

Indice de répétition: ?

Nom de la rue: CHAMP PLANOZ ?

Nom de l'hébergement / complément d'adresse: LE PLAN ?

Etage: ?

Bâtiment: ?

Escalier: ?

N° d'appartement: ?

Nombre de pièces*: 1 ?

Catégorie*: MEUBLE 3 * ?

Capacité d'accueil *: 3 ?

Nombre de chambres ou d'emplacements ou d'appartements: 2 ?

Siret: ?

N° de classement hébergement: ?

Date de fin du classement: 26 / 04 / 2022 ?

Résidence principale Résidence secondaire ?

Je loue EXCLUSIVEMENT par moi-même mon hébergement ? Je loue moi-même ?

Cliquez au final sur « créer mon compte »

Gestion de la location

Je loue EXCLUSIVEMENT par moi-même mon hébergement ? Je loue moi-même ?

Je passe EXCLUSIVEMENT par une agence ou un tiers de location ?

Veillez cocher les agences ou les tiers de location concernés

Plateformes

Air BnB

BASSET RENÉE

Booking

Pierre Et Vacances

* Champs obligatoires

Créer mon compte

- Vous pouvez alors déclarer d'autres Hébergements.
- Vous devez attendre la validation de votre compte par votre gestionnaire de la taxe de séjour pour pouvoir déclarer.
- Vous recevez un Mel pour confirmer la validation de votre compte.

3. Vous avez déjà votre compte ou vous avez reçu un message avec vos identifiants

- Votre gestionnaire vous a peut-être attribué un compte. Dans ce cas, vous avez reçu un message comme ci-dessous.
- Cliquez sur le lien afficher dans le message

ASTUCE :

Pensez à vérifier vos indésirables

Taxe de séjour - Votre compte en ligne



Taxe de séjour - VILLEDEMO <taxedesejour@ofeaweb.fr>
À Monchotte Laurent

↳ Répondre

↳ Répondre

Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

Bonjour,

Votre compte pour gérer votre Taxe de Séjour VILLEDEMO vient d'être créé.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous vos identifiants :

- Nom d'utilisateur : laurent.monchotte@inetum.com
- Mot de passe : cliquez [ici](#) pour définir votre mot de passe

Vous pourrez changer votre mot de passe en vous connectant à votre compte hébergeur, accessible dans la rubrique « Mon Compte ».

[Cliquez ici pour vous connecter à l'application.](#)

Cordialement,

Votre Gestionnaire de Taxe de séjour - VILLEDEMO
<http://https://www.inetum.com/fr/secteur-public>
M. Etienne MOLLE
Mairie de Demoville
226 Route de la Poste
38750 Demoville

Bienvenue sur le site de la taxe de séjour de VILLEDEMO

Identifiant

Mot de passe

CONNEXION

MOT DE PASSE OUBLIÉ

CRÉER MON ESPACE HÉBERGEUR

Saisissez votre adresse Mel, mentionnée dans le message

Saisissez le mot de passe affiché dans le message

4. Vous avez oublié votre mot de passe



Bienvenue sur le site de la taxe de séjour de VILLEDEMO

Identifiant

Mot de passe

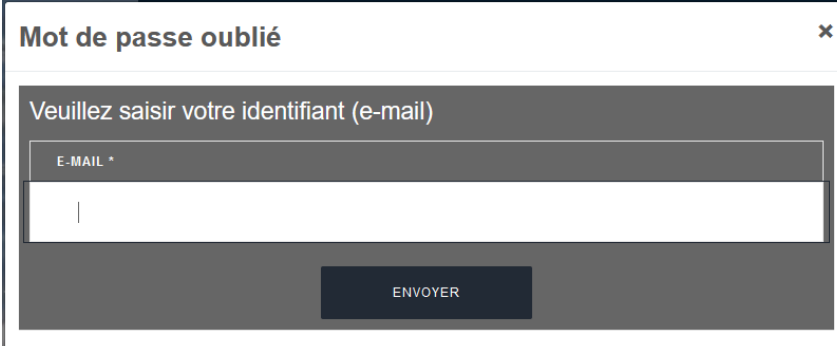
CONNEXION

MOT DE PASSE OUBLIÉ

CRÉER MON ESPACE HÉBERGEUR

CONSEILS :

- Cliquez sur « mot de passe oublié »
- Pensez à utiliser l'aide
- Votre identifiant est votre adresse Mel.
- En cas de difficultés, vous pouvez contacter votre gestionnaire de la taxe de séjour.



Mot de passe oublié

Veillez saisir votre identifiant (e-mail)

E-MAIL *

ENVOYER

5. Mon portail Hébergeur

Mon Suivi / Mes Actions

	Date limite Déclaration	Déclaration effectuée	Date limite Paiement	Paiement effectué
Trimestre 1	31/03/2021	✗	31/10/2021	✗
Trimestre 2	01/06/2021	✗	31/10/2021	✗
Trimestre 3	30/09/2021	✗	31/10/2021	✗
Trimestre 4	31/12/2021	✗	15/01/2021	✗
Trimestre 1	31/03/2022	✗	31/10/2022	-
Trimestre 2	01/06/2022	-	31/10/2022	-
Trimestre 3	30/09/2022	-	31/10/2022	-
Trimestre 4	31/12/2022	-	15/01/2022	✗

CONSEILS :

- Découvrez les rubriques du menu de gauche
- Téléchargez les CERFA pour officialiser votre déclaration
- Consultez votre historique des versements
- Editez votre registre du loueur et vos quittances.
- Dans certains cas, une Foire au Question (FAQ) est accessible
- Laissez-vous guider par le tableau de suivi vous indique les actions à réaliser déclaration sur les périodes et versement sur les périodes.

ASTUCE :

Vous pouvez masquer ce tableau pour plus de lisibilité.

Mon Suivi / Mes Actions

	Date limite Déclaration	Déclaration effectuée	Date limite Paiement	Paiement effectué
Trimestre 1	31/03/2021	✗	31/10/2021	✗
Trimestre 2	01/06/2021	✗	31/10/2021	✗
Trimestre 3	30/09/2021	✗	31/10/2021	✗
Trimestre 4	31/12/2021	✗	15/01/2021	✗
Trimestre 1	31/03/2022	✗	31/10/2022	-
Trimestre 2	01/06/2022	-	31/10/2022	-
Trimestre 3	30/09/2022	-	31/10/2022	-
Trimestre 4	31/12/2022	-	15/01/2022	✗

6. Télédéclarer la taxe



Cliquer sur « Télédéclarer et Payer la taxe » et cliquer sur « Ajouter une déclaration »

A. Saisie des séjours

Une déclaration est constituée de, un à plusieurs séjours. Dans le cas des Hôtels et des agences, il est possible de ne renseigner qu'un séjour qu'avec le montant global mais un justificatif du détail vous sera demandé.

La saisie des séjours correspond à la réforme mise en place au premier janvier 2019.

IMPORTANT :

En saisissant vos séjours, vous constituez votre registre du Loueur qui est une obligation légale pour tous les hébergeurs. Vous n'avez plus besoin de tenir votre registre à part.

- ➊ Vous devez choisir la période.
- ➋ Vous devez choisir votre hébergement si vous en avez plusieurs.
- ➌ Vous devez renseigner les champs décrivant le séjour.

Déclaration

[Retour à vos déclarations](#)

1 Période & Hébergement 2 Déclarer un ou plusieurs séjours 3 Valider la déclaration

[Afficher la procédure](#)

1 - Choix de la période et de l'hébergement

Période de perception : 2022 - Trimestre 1

Hébergement : (20188) 10 CHAMP PLANOZ LE PLAN Catégorie : MEUBLE 3 *

[+ Déclarer des séjours](#) [Pas de séjour à déclarer sur cette période](#)

Selon votre collectivité et la catégorie de votre hébergement, vous pouvez être au forfait ou au réel, si votre hébergement est classé et si votre Hébergement n'est pas classé ou en attente de classement, votre hébergement est taxé à proportion du tarif du séjour.

Au réel pour un hébergement Classé

2 - Déclarer un ou plusieurs séjours

— Séjour 1 du 01/03/2022 au 15/03/2022 : 26,04 €

Déclarer un séjour standard Déclarer les nuitées des plateformes de location

Cette procédure de déclaration "standard" s'applique uniquement aux hébergements touristiques suivants : ?

Date de début de séjour	Date de fin de séjour		
<input type="text" value="01/03/2022"/>	<input type="text" value="15/03/2022"/>		
	Dont exonérées		
	<input type="text" value="1"/>		
Nbre.total personnes	Motif d'exonération	Nbre.nuits	Nuitées taxables
<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="Mineurs"/>	<input type="text" value="14"/>	<input type="text" value="28"/>
Tarif appliqué	Taxe de séjour à reverser par l'hébergeur		
<input type="text" value="0.93"/> €	<input type="text" value="26.04"/> €		

+ Nouveau séjour : CLIQUEZ ICI POUR AJOUTER UN NOUVEAU SÉJOUR

✓ Fin de saisie des séjours

- 1) Précisez les dates de début et fin de séjour, le nombre de nuits est calculé automatiquement.
- 2) Saisissez le nombre de personnes totales, adultes, enfant, ou autres exonérés
- 3) Précisez le nombre de personnes exonérés s'il y a lieu et les motifs.

Le tarif voté par la collectivité et correspondant à votre hébergement est affiché.
Le montant de la taxe pour ce séjour est affiché.

- Soit, vous ajoutez un séjour. Les dates de séjours pour un même hébergement ne peuvent se chevaucher.
- Soit, vous cliquez sur fin de saisie des séjours pour y revenir plus tard ou pour valider votre déclaration (voir plus bas)

Au Forfait pour un hébergement Classé

2 - Déclarer un ou plusieurs séjours

— Séjour 1 du 01/03/2022 au 31/03/2022 : 129,6 €

Date de début de séjour Date de fin de séjour

📅 📅

Nbre.nuits

🌙

Capacité maximale	Tarif appliqué	Abattement	Taxe de séjour à reverser par l'hébergeur
<input type="text" value="3"/> 🛏️	<input type="text" value="2.00"/> €	<input type="text" value="28"/> %	<input type="text" value="129.60"/> €

+ Nouveau séjour : [CLIQUEZ ICI POUR AJOUTER UN NOUVEAU SÉJOUR](#)

✓ Fin de saisie des séjours

Votre déclaration est constituée d'un seul séjour par période.

- Tous les champs nécessaires sont renseignés.
- Cliquez sur fin de saisie des séjours pour y revenir plus tard ou pour valider votre déclaration (voir plus bas)

Au réel pour un hébergement NON Classé

2 - Déclarer un ou plusieurs séjours

— Séjour 1 du 01/03/2022 au 10/03/2022 : 82,5 €

Déclarer un séjour standard Déclarer les nuitées des plateformes de location

Cette procédure de déclaration "standard" s'applique uniquement aux hébergements touristiques suivants : ?

Date de début de séjour	Date de fin de séjour			
<input type="text" value="01/03/2022"/>	<input type="text" value="10/03/2022"/>			
Nbre.total personnes	Dont exonérées	Nbre.nuits	Coût TTC du séjour	Loyer TTC par nuit
<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="-"/>	<input type="text" value="9"/>	<input type="text" value="1500"/>	<input type="text" value="166.67"/>

Taxe de séjour à reverser par l'hébergeur

+ Nouveau séjour : CLIQUEZ ICI POUR AJOUTER UN NOUVEAU SÉJOUR

✓ Fin de saisie des séjours

- 1) Précisez les dates de début et fin de séjour, le nombre de nuits est actualisé.
- 2) Saisissez le nombre de personnes totales, adultes, enfant, ou autres exonérés
- 3) Précisez le nombre de personnes exonérés s'il y a lieu et les motifs.
- 4) Saisissez le coût TTC du séjour, si vous êtes soumis à la TVA, sinon le coût du séjour, que vous facturez à votre Hôte.


Le loyer par nuit, le tarif de la taxe qui est appliqué pour ce séjour, ainsi que le montant de la taxe sont calculés et affichés.

- Soit, vous ajoutez un séjour. Les dates de séjours pour un même hébergement ne peuvent se chevaucher.
- Soit, vous cliquez sur fin de saisie des séjours pour y revenir plus tard ou pour valider votre déclaration (voir plus bas)

Vous n'avez pas loué sur cette période

Vous devez toutefois déclarer votre absence de location

Cliquer sur le bouton

 Pas de séjour sur cette période

Joignez votre justificatif avant de valider votre déclaration à 0

2 - Déclaration à 0 €

Une déclaration à 0 € sera créée pour signaler que vous n'avez pas de séjour sur cette période avec cet hébergement.

3 - Valider la déclaration

Registre des nuitées ou autre pièce jointe :

Observation :

MONTANT TOTAL :

€

⌵ Plus d'options ⌵

B. Validation de la déclaration

Une fois vos séjours renseignés, vous pouvez enregistrer votre déclaration pour y revenir plus tard ou valider votre déclaration.

2 - Déclarer un ou plusieurs séjours

✦ Séjour 1 du 01/03/2022 au 10/03/2022 : 16,74 €

✦ Séjour 2 du 18/03/2022 au 25/03/2022 : 13,02 €

3 - Valider la déclaration

Registre des nuitées ou autre pièce jointe :

Observation :

MONTANT TOTAL : €

dont taxe additionnelle CD : 2.38 €
dont taxe additionnelle Grand Paris : 3.57 €

✕ Plus d'options ✕

ATTENTION :

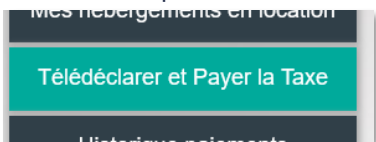
Vous devez valider votre déclaration avant la date limite des déclarations. Une déclaration non validée par vos soins, ne vaut pas déclaration.

Ce n'est que lorsque la déclaration est validée que vous pouvez passer au reversement de la taxe.

- Joignez votre justificatif de déclaration avant de valider la déclaration
- Validez votre déclaration.

7. Payer la taxe de séjour

Vous avez cliqué sur le bouton « télédéclarer et payer la taxe »



Ajouter une déclaration

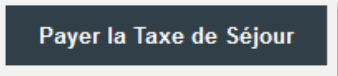
Vos déclarations à payer

Sélection à payer	Adresse	N°App. / Etage	Période & Dates	Nb.Pers. / Exo.	Nb.Nuits / Exo.	Nb.Nuitées / Exo.	Montant	Limite paiement	Séjours	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/>	10 CHAMP PLANOZ		Année 2022 Trimestre 1 Du 01/03/2022 au 31/03/2022	4 Personne(s) 3 Exo.	16 Nuits(s)	32 Nuitées(s) 27 Exo.	29,76 €	31/10/2022	Consulter	Déclaration validée Non modifiable X Supprimer

Règlement de la taxe de séjour

29,76 € [Payer la Taxe de Séjour](#)

Sélectionnez à gauche du tableau les déclarations que vous souhaitez payer. Cliquer ensuite sur le bouton payer la taxe.



Les différents modes de versement sont affichés, ils peuvent différer selon votre collectivité.

Choisissez votre moyen de paiement

Montant total à payer : **29,76 €**

[Télécharger la demande de paiement](#)

[Cliquez ici pour afficher/masquer le détail des déclarations](#)

Paiement en ligne

Vous pouvez directement payer en ligne.
Après le paiement, vous n'avez pas d'action supplémentaire à effectuer.

[Procéder au paiement en ligne](#)

[Chèque](#)

[Virement](#)

[Prélèvement automatique](#)

C. Paiement en ligne

1. Cliquez sur « procéder au paiement »
2. Vous êtes basculé sur la page de paiement en ligne.
3. Le montant et votre adresse vous sont rappelés.

C'est un achat en ligne comme les autres.

The screenshot shows the PAY-FIP online payment interface. At the top, there is a warning box: "Attention il s'agit d'un paiement de test. Aucun paiement ne sera réellement effectué." Below this, the "Informations sur la dette" section displays: "Référence de la dette : 1508620190118174337992", "Montant : 229,60€", and "Adresse électronique : laurent.monchotte@gfi.fr". The "Choix du mode de paiement" section features a button labeled "Payer par carte bancaire" and a "Annuler" button at the bottom.

D. Chèque

Vous trouvez les indications pour l'ordre du chèque l'et l'adresse d'envoi.

CONSEILS :

Afin que votre versement soit pleinement identifiable et pour éviter des relances inutiles, nous vous conseillons de joindre à votre chèque la demande de paiement que vous pouvez télécharger.

The screenshot shows the "Chèque" section of the online payment interface. A red arrow points to the link "Télécharger la demande de paiement". Below this link, there is explanatory text: "Faites suivre avec votre chèque la demande de paiement ci-dessus afin de faciliter la saisie par le gestionnaire. Mettez le chèque à l'ordre de TRESOR PUBLIC. Ensuite rendez vous en personne ou envoyez votre chèque à : La trésorerie est ouverte tous les jours de la semaine à partir de 08h30 jusqu'à 17h. Informations supplémentaires : Tél : 04 99 99 99 99 Réception du Public aux heures d'ouverture de la Mairie". Below the "Chèque" section, there are links for "Virement" and "Prélèvement automatique".



Belleville

Mairie Huez - Alpes d'Huez
226 Route de la Poste
38750 Agnès-Fraser

Monsieur Martin JEAN
rue de la Liberté
34030 Montpellier

RÉCAPITULATIF DE NUITÉES - TAXE DE SÉJOUR
Correspondant à vos déclarations de la période

Date d'émission: 18/01/2019

Adresse hébergement / Rue (N°)	N° RP / N°visas	Catégorie	Départ de déclaration	Période de déclaration	Nuits/Nuitées / secondées	Paiement Forfait	Somme à payer
La Cole Tranquille 25 rue de la vigne / La Cole Tranquille 10300	/	RESIDENCE 2*	TOURNAI 2*	01/04/2019	30/06/2019	24810	20172 €
La Cole Tranquille 25 rue de la vigne / La Cole Tranquille 10300	/	RESIDENCE 2*	TOURNAI 2*	01/01/2019	31/03/2019	34114	27354 €
						SOMME TOTALE à payer	22548 €

Date de mise de paiement: 18/01/2019

Paiement
Par chèque - Ruelle à l'ordre de "TRISOR PUBLIC", accompagné de la facture au verso sera renvoyée dans les prochains jours

Consignez à payer à votre règlement par chèque:

Montant du montant de la taxe de séjour

Montant	N° DDD	SOMME TOTALE à PAYER
Montant à payer	22548	22548 €

Date de mise de paiement: 25 de mois qui suit le trimestre précédent

Adresse de paiement:
Mairie Huez - Alpes d'Huez
226 Route de la Poste
38750 Agnès-Fraser
Email: belleville@huez.fr

Informations supplémentaires: Tél: 04 78 89 99 99 Réception du Public aux heures d'ouverture de la Mairie

IMPORTANT :

Le montant de votre chèque doit être strictement identique au montant de la déclaration, sinon votre chèque pourrait être rejeté.

E. Virement

Vous trouvez ici les informations pour effectuer votre virement qui sera effectué à partir du portail de votre banque.

ASTUCE

Faites suivre un E-mail via la partie contact du site afin de notifier votre virement

Virement

■ Télécharger la demande de paiement

Après le virement n'hésitez pas à faire suivre un E-mail via la partie contact du site afin de notifier votre virement. Voici les informations bancaires de la collectivité :

IBAN: FR010987654321- BIC / Swift: SGR

F. Prélèvement automatique

Vous avez au préalable contracté le prélèvement avec votre collectivité.

Si vous avez activé le prélèvement automatique sur votre compte et que vous avez une référence bancaire valide, le gestionnaire de la Taxe de Séjour se chargera de faire le prélèvement, vous n'avez pas d'action supplémentaire à effectuer.

Prélèvement automatique

Si ce n'est déjà fait vous devez envoyer un mandat SEPA à votre collectivité afin de l'autoriser à vous prélever sur votre compte bancaire. Vous pouvez utiliser la partie "Contact" du site afin d'envoyer votre mandat SEPA.

Si vous avez activé le prélèvement automatique sur votre compte et que vous avez une référence bancaire valide, le gestionnaire de la Taxe de Séjour se chargera de faire le prélèvement, vous n'avez pas d'action supplémentaire à effectuer.

Fin de document